



Président : François Lallemand - Vice-président : Bruno Calandreau  
Secrétaire Général : Titouan Leroy - Trésorier : Frédéric Vangheluwe  
Membres : Thomas Boussiron, Marie Laure Gaudillier, Marine Lacroix, Sylvie Laumond,  
Dominique Megraoua - Patrice Nicot.

## CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 3 DECEMBRE 2024

La fin de l'année approchant, l'Association Médicale de Nouvelle-Calédonie vous invite à participer à son Assemblée Générale **le mardi 3 décembre 2024 au HILTON, salle Nautille, à partir de 18h30.**

A l'ordre du jour, nous aborderons les points suivants :

- Le bilan moral de l'année écoulée.
- Le bilan financier.
- Le renouvellement du bureau\*\*\*.
- L'élaboration du programme pour 2025, l'adoption des thèmes.
- Questions diverses.

**\*\*\* Toute nouvelle candidature sera la bienvenue.**

Nous vous rappelons que les soirées de l'AMNC sont organisées **pour tous les professionnels de santé** (médecins, infirmiers, sage-femmes, pharmaciens, kinés, dentistes, orthophonistes, ostéopathes, aides-soignants, opticiens, psychologues, podologues, etc....) **alors venez, participez à la vie de l'association et en ce qui concerne les thèmes des soirées pour 2025, nous sommes à votre écoute pour vos propositions. N'hésitez donc pas à nous les soumettre par mail si vous souhaitez intervenir sur un sujet.**

**Nous attirons votre attention : seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2024 peuvent voter lors de l'AG.**

(Le règlement de la cotisation 2024 sera possible le soir de l'AG auprès de notre trésorier).

Le vote par procuration est possible mais chaque votant présent ne peut recevoir qu'une seule procuration (**procuration et bulletin d'adhésion joints à cette convocation**).

**D'autre part, nous vous demandons de confirmer votre participation à cette AG.**

Nous comptons donc sur votre présence et nous accueillerons bien volontiers de nouveaux membres au sein de notre bureau.

Bien amicalement  
Le bureau de l'AMNC



# ASSOCIATION MÉDICALE DE NOUVELLE-CALEDONIE

Président : François Lallemand - Vice-président : Bruno Calandreau  
Secrétaire Général : Titouan Leroy - Trésorier : Frédéric Vangheluwe  
Membres : Thomas Boussiron, Marie Laure Gaudillier, Marine Lacroix, Sylvie Laumont,  
Dominique Megraoua - Patrice Nicot.

## PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 DECEMBRE 2024

Je soussigné (e)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Membre adhérent de l'Association Médicale de Nouvelle-Calédonie donne procuration à

Nom/prénom : \_\_\_\_\_

Pour me représenter et pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale du mardi 3 décembre 2024.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Bon pour pouvoir

Signature

✂-----

*BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUELLE - ANNEE 2024*

À retourner à :  
**ASSOCIATION MEDICALE DE NOUVELLE-CALEDONIE**  
**BP 2343 - 98846 NOUMEA CEDEX**  
ou par mail à l'adresse suivante : [amnc687@gmail.com](mailto:amnc687@gmail.com).  
**N'oubliez pas de noter votre adresse mail pour l'envoi de votre reçu.**  
**Montant de la cotisation 2024 : 15 000 CFP**

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

PROFESSION \_\_\_\_\_ Secteur libéral ou public (à préciser) \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE \_\_\_\_\_

Email (**à remplir de façon très lisible**) : \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_

Vous avez la possibilité de régler votre cotisation soit par chèque, soit par virement bancaire.  
**Quel que soit votre mode de règlement, merci de ne pas oublier de nous adresser ce bulletin complété afin que nous puissions vous identifier et qu'un reçu vous soit envoyé par email.**

**Veillez trouver ci-joint ma cotisation fixée à 15 000 CFP pour l'année 2024.**

Règlement par chèque bancaire

Règlement effectué par virement bancaire le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_, Banque : \_\_\_\_\_ à :

ASS MEDICALE DE LA NC - **SGCB : 18319 06711 50470727103 28**

Signature